



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs**

**PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le lundi 13 avril 2026 à 19 h 30 au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents :

Madame Virginie Lupan, conseillère	District 1
Monsieur Jonathan Carroll, conseiller	District 2
Madame Dominique Alarie, conseillère	District 3
Monsieur Henri Beauregard, conseiller	District 4
Monsieur Michael Tinmouth, conseiller	District 5
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller	District 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur John Dalzell, maire.

Est également présente Me Maria Eugenia Valenzuela, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

À 19 h 40, le maire déclare la séance ouverte.

9011-04-26 2.0

Adoption de l'ordre du jour

1.0 Ouverture de l'assemblée

1.1 Mot du maire

2.0 Adoption de l'ordre du jour

3.0 Suivi des questions :

3.1 Posées lors de la dernière assemblée ;

3.2 Relatives à l'ordre-du-jour d'aujourd'hui.

4.0 Adoption du procès-verbal

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2026 ;

4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2026.

5.0 Finances, Administration et Greffe

5.1 Journal des factures payées et des factures à payer ;

5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 31 mars 2026 ;

5.3 Mandat pour services professionnels – soutien au service de finances;

5.4 Adoption du règlement de régie interne No 488-2026 ;

5.5 Avis de motion et dépôt du règlement No 516-2026 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;

5.6 Appui – demande d'aide financière pour l'agrandissement de l'école secondaire AN Morin ;

5.7 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 844 000 \$ qui sera réalisé le 4 mai 2026 ;

5.8 Autorisation de signataire transaction-quittance dossier 700-22-048928-252 ;

5.9 Adhésion à la FADOQ ;

5.10 Création du Comité ad hoc – Services informatiques ;

5.11 Nomination d'un deuxième maire suppléant ;

5.12 Don - journal web Dans nos Laurentides.

6.0 Travaux publics et voirie

6.1 Octroi de contrat - balayage des chemins 2026 et 2027 avec option 2028 projet AO-TP-2026-02 ;

6.2 Octroi du contrat de lignage de certains chemins pour les années 2026, 2027 et 2028 avec option 2029, 2030, projet AO-TP-2026-01 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 avril 2026

6.3 Demande de subvention PAVL – volet PAA - Formulaire B.

7.0 Loisirs, culture et vie communautaire

7.1 Dépôt de la liste des employés engagés en avril 2026 pour le camp de jour Magicoparc été 2026.

8.0 Urbanisme

8.1 Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de règlement omnibus numéro 100-OB-2026 modifiant plusieurs dispositions du règlement de zonage No 1001 ;

9.0 Sécurité publique et incendie

9.1 Projet d'acquisition d'une laveuse adaptée aux exigences techniques pour le lavage des EPI et des équipements APRIA ;

9.2 Projet de fourniture de services en prévention incendie ;

9.3 Déclaration d'intérêt - Étude d'optimisation des services de sécurité incendie – MRC des Pays-d'en-Haut.

10.0 Environnement

10.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif en environnement (CCE) tenue le 23 mars 2026 ;

10.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 1004-16-2026 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004 afin d'introduire de nouvelles modalités de traitement et d'émission de permis pour la coupe d'arbres morts ou dangereux ;

10.3 Dépôt d'une demande d'aide financière au PAFIRSPA volet 2, dans le cadre du projet d'aménagement d'un sentier récréatif dans le noyau villageois.

11.0 Divers

11.1 Informations relatives aux séances de la MRC des Pays-d'en-Haut.

12.0 Correspondance

13.0 Période de questions

14.0 Levée de la séance

UN AMENDEMENT À L'ORDRE DU JOUR EST PROPOSÉ.

IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE LUPAN, CONSEILLÈRE

D'ajouter un (1) point à l'ordre du jour, dans la section Finances, Administration et Greffe :

5.13 Nomination d'une Directrice générale et greffière-trésorière ;

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

L'amendement à l'ordre du jour est adopté.

IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE LUPAN, CONSEILLÈRE

D'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé.

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 avril 2026

No de résolution
ou annotation

3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée

Monsieur le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

Monsieur le maire fait un suivi des questions relatives à l'ordre du jour de la présente séance.

4.0 Adoption du procès-verbal

9012-04-26

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2026

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2026.

IL EST PROPOSÉ PAR JONATHAN CARROLL, CONSEILLER

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2026.

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

9013-04-26

4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2026

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2026.

IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL TINMOUTH, CONSEILLER

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2026.

LE VOTE EST DEMANDÉ.

SEULS LES CONSEILLERS PRÉSENTS À LA SÉANCE VISÉE PAR CETTE RÉOLUTION VOTENT.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS.

9014-04-26

5.1 Journal des factures payées et des factures à payer

IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL TINMOUTH, CONSEILLER

D'accepter la liste des factures payées au 31 mars 2026 pour un montant de **188 852,34 \$**.

Chèques numéros : 21645 à 21646

Dépôts directs numéros : 3439 à 3453

Prélèvements bancaires numéros : 3540 à 3546 et 3548 à 3560

D'accepter la liste des factures à payer au 31 mars 2026 pour un montant de **204 701,81 \$**.

Chèques numéros : 21647 à 21662

Dépôts directs numéros : 3454 à 3509

LE VOTE EST DEMANDÉ.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 avril 2026

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

9015-04-26 5.2

Dépôt du rapport de dépenses au 31 mars 2026

MICHAEL TINMOUTH, conseiller, dépose au conseil le rapport des dépenses au 31 mars 2026.

9016-04-26 5.3

Mandat pour services professionnels - soutien au service de finances

ATTENDU les besoins de la direction générale ainsi que le souhait de bénéficier d'un accompagnement en matière de gestion financière pour le service de finances;

ATTENDU QUE le service de finances fait actuellement face à un contexte de ressources financières limitées exerçant une pression importante sur sa gestion financière ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux offres de services à la suite d'un appel d'offres sur invitation ;

ATTENDU QUE ce soutien est requis pour une durée de trois (3) mois et selon les conditions prévues à l'offre retenue ;

ATTENDU le règlement sur la gestion contractuelle.

IL EST PROPOSÉ PAR HENRI BEAUREGARD, CONSEILLER

QUE le Conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat pour services professionnels à la firme comptable Asselin & Greene, CPA inc., à titre de consultants externes, selon une banque d'heures de cinquante (50) heures par mois, pour une durée de trois (3) mois à compter de l'adoption de la présente résolution, et ce, conformément à un taux horaire de 195 \$/ heure, selon les termes de l'offre de services soumise.

QUE ce mandat vise à appuyer la direction générale sur quatre (4) volets, soit :

- 1) Support opérationnel aux opérations courantes et maintien de contrôles internes;
- 2) Analyse et recommandation d'optimisation des processus comptables et financiers;
- 3) Accompagnement stratégique entre autres dans l'élaboration du Programme triennal d'investissements (PTI);
- 4) Formation du personnel et/ou des élus en matière de finances municipales.

QUE la firme s'engage à présenter un rapport mensuel de ses activités d'accompagnement, ainsi qu'un rapport de dépenses.

QUE les sommes nécessaires à ce mandat soient prises à même le fonds général.

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

La somme sera imputable au poste budgétaire : 02 19000 411.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 avril 2026

9017-04-26

5.4

Adoption du règlement de régie interne No 488-2026

ATTENDU QUE l'article 491, du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27-1) permet au conseil municipal d'adopter un règlement pour régler la conduite des débats du conseil et le maintien du bon ordre durant ses séances ;

ATTENDU QUE le conseil désire actualiser ces règles et procédures de fonctionnement ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du 9 mars 2026 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 9 mars 2026 et rendu disponible pour consultation du public.

IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE LUPAN, CONSEILLÈRE,

QUE le règlement de régie interne No 488-2026 soit adopté.

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

9018-04-26

5.5

Avis de motion et dépôt du projet de règlement No 516-2026 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

SYLVAIN HARVEY, conseiller, donne l'avis de motion du projet de règlement No 516-2026 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

SYLVAIN HARVEY, conseiller, dépose le projet du règlement No 516-2026 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

9019-04-26

5.6

Appui – demande d'aide financière pour l'agrandissement de l'école secondaire AN Morin

ATTENDU l'augmentation soutenue de la population sur le territoire des Pays-d'en-Haut au cours des dix (10) dernières années ;

ATTENDU QUE les écoles primaires du territoire fonctionnent à pleine capacité depuis plus de cinq (5) ans ;

ATTENDU QUE la seule école secondaire du territoire, l'école secondaire AN Morin, fait actuellement face à des enjeux importants de capacité d'accueil ;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Laurentides prévoit que la capacité maximale d'accueil sera atteinte d'ici cinq (5) ans ;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Laurentides a déposé une demande d'aide financière visant l'agrandissement et la rénovation de l'école secondaire AN Morin ;

ATTENDU QU'il est essentiel pour les élus de la MRC des Pays-d'en-Haut de maintenir une offre de services éducatifs adéquate sur leur territoire et d'éviter tout changement de desserte de service.

IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE ALARIE, CONSEILLÈRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 avril 2026

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Lacs appuie la MRC des Pays-d'en-Haut pour demander au ministère de l'Éducation d'accorder l'aide financière sollicitée par le Centre de services scolaire des Laurentides pour l'agrandissement et la rénovation de l'école secondaire AN Morin ;

QUE cette démarche vise à assurer une capacité d'accueil suffisante pour répondre à la croissance démographique du territoire et à garantir le maintien des services éducatifs de proximité ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC des Pays-d'en-Haut, au ministre de l'Éducation, au Centre de services scolaire des Laurentides ainsi qu'aux instances concernées.

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

9020-04-26

5.7

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 844 000 \$ qui sera réalisé le 4 mai 2026

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 844 000 \$ qui sera réalisé le 4 mai 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
523-2022	1 047 000 \$
603-2023	35 000 \$
602-2023	47 000 \$
517-2021	2 715 000 \$

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 523-2022, 603-2023, 602-2023 et 517-2021, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence.

IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL TINMOUTH, CONSEILLER

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 4 mai 2026 ;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 4 mai et le 4 novembre de chaque année ;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7) ;
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 avril 2026

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LA RIVIERE-DU-NORD
663 BOULEVARD SAINT-ANTOINE
ST-JEROME, QC J7Z 3B8

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

9021-04-26

5.8

Autorisation de signataire transaction-quittance dossier 700-22-048928-252

ATTENDU QUE le dossier C.S. : 700-17-048928-252 Cour Supérieure du district de Terrebonne dont la Municipalité est partie défenderesse ;

ATTENDU QUE la Municipalité est représentée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

ATTENDU QUE les discussions des parties aux dossiers visant un mode alternatif de règlement de conflit ;

ATTENDU QU'une transaction et quittance fut signée entre les parties en date du 26 mars 2026, sans admission de responsabilité de part et d'autre et dans le but de régler hors tribunal le présent dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

De ratifier les termes de l'entente hors cours signée le 26 mars 2026 contenus dans la transaction et quittance signées entre les parties afin de régler le dossier C.S. : 700-17-048928-252 et déposer une déclaration de règlement finale au tribunal.

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

9022-04-26

5.9

Adhésion à la FADOQ

ATTENDU QUE le Réseau de la Fédération de l'Âge d'Or du Québec (FADOQ) – Région des Laurentides a pour mission de regrouper les



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 avril 2026

personnes de 50 ans et plus afin de conserver et d'améliorer leur qualité de vie ;

ATTENDU QUE l'engagement du Réseau FADOQ auprès des aînés est axé autour des quatre piliers de notre contrat social : la santé, la sécurité, le bien-être et l'appartenance.

IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE ALARIE, CONSEILLÈRE

De renouveler l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs en tant que membre associé du Réseau FADOQ – Région des Laurentides pour l'année 2026 au coût de 125 \$ non taxable.

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

La somme sera imputable au poste budgétaire : 02 11001 970.

9023-04-26 5.10

Création du Comité ad hoc – Services informatiques

ATTENDU QUE la municipalité souhaite optimiser l'utilisation de ses ressources technologiques ;

ATTENDU QUE l'amélioration de l'accès des citoyens aux services municipaux constitue une priorité ;

ATTENDU QUE l'intégration des meilleures pratiques en matière de gestion des technologies de l'information favorise l'efficacité organisationnelle ;

ATTENDU QUE la mise en place d'une gouvernance rigoureuse des technologies contribue à une gestion transparente, sécuritaire et performante.

IL EST PROPOSÉ PAR HENRI BEAUREGARD, CONSEILLER

QUE la municipalité procède à la création d'un comité ad hoc chargé d'examiner et de formuler des recommandations en matière de gestion et d'utilisation des ressources technologiques ;

QUE ce comité soit composé de deux élus municipaux, soit M. Jonathan Carroll et Mme Dominique Alarie et de deux membres du personnel administratif de la Municipalité ;

QUE le comité fasse rapport de ses travaux et recommandations au conseil municipal.

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

9024-04-26 5.11

Nomination d'un deuxième maire suppléant

ATTENDU QUE l'article 116 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) permet qu'un conseiller soit nommé comme maire suppléant, et ce, pour la période que détermine le conseil.

ATTENDU QU'en absence du maire et du maire suppléant, il est dans l'intérêt de la Municipalité et pour assurer une saine gestion municipale de procéder à la nomination d'un deuxième maire suppléant ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 avril 2026

IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE LUPAN, CONSEILLÈRE

QUE le conseil municipal de Sainte-Anne-des-Lacs nomme à titre de deuxième maire suppléant le conseiller monsieur Henri Beauregard à compter de la présente résolution et jusqu'au 31 décembre 2027.

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

9025-04-26 5.12

Don - journal web Dans nos Laurentides

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'appui financier de la part du journal web Dans nos Laurentides ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite encourager la culture et les arts dans la région ;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

QUE le Conseil municipal octroie un don de 200 \$ au journal Web Dans nos Laurentides

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

La somme sera imputée au poste budgétaire : 02 110001 970.

9026-04-26 5.13

Nomination d'une directrice générale et greffière-trésorière

ATTENDU la vacance au poste de directeur général depuis le 2 mars 2026;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a retenu les services de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) dans le processus de recrutement d'un nouveau directeur général ;

ATTENDU QU'un processus de sélection a été effectué conformément à la Politique de dotation en ressources humaines ;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection de retenir la candidature de Me Maria E. Valenzuela ;

ATTENDU QUE Me Valenzuela possède les compétences et aptitudes requises pour occuper ce poste ;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

QUE le conseil nomme Me Maria Eugenia Valenzuela au poste de directrice générale et greffière-trésorière, et ce, à compter de la présente résolution et d'approuver le contrat de travail de Me Valenzuela ;

QUE le salaire et les conditions de travail soient ceux contenus dans le contrat de travail et supplétivement, celles de la Politique relative aux conditions de travail générales des employés-cadres ;

QUE le Conseil autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant à signer ledit contrat de travail pour et nom de la Municipalité.

LE VOTE EST DEMANDÉ.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 avril 2026

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

9027-04-26

6.1

Octroi de contrat - balayage des chemins 2026 et 2027 avec option 2028 projet AO-TP-2026-02

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a lancé un appel d'offres public pour les travaux de balayage des chemins pour les années 2026 et 2027 avec option pour l'année 2028 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçue deux (2) soumissions conformes le 16 mars 2026 à 11h30, à savoir :

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
Entretien J.R. Villeneuve Inc.	198 000 \$
Les entreprises Jeroca Inc.	166 910 \$

ATTENDU les crédits disponibles au poste budgétaire 02 32000 459 ;

ATTENDU le règlement de gestion contractuelle en vigueur ;

IL EST PROPOSÉ PAR HENRI BEAUREGARD, CONSEILLER

D'octroyer le contrat pour les travaux de balayage des chemins pour les années 2026 et 2027 avec option 2028 à Les Entreprises Jeroca inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 166 910,00 \$ (taxes en sus), le tout conformément à l'appel d'offres public projet AO-TP-2026-02.

D'autoriser la Directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

La somme sera imputée au poste budgétaire : 02 32000 459.

9028-04-26

6.2

Octroi du contrat de lignage de certains chemins pour les années 2026, 2027 et 2028 avec option 2029, 2030, projet AO-TP-2026-01

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de lignage de certains chemins municipaux pour l'année 2026, 2027 et 2028 avec option pour les années 2029 et 2030 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçue six (6) soumissions conformes le 16 mars à 15h30, à savoir :

Soumissionnaire	Montant (taxes es sus)
Lignes Maska (9254-8783 Québec Inc.)	96 178,00 \$
Entreprises T.R.A. Inc.	129 041,40 \$
Entreprise Techline Inc.	86 751,00 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 avril 2026

Lignes-Fit Inc.	89 075,40 \$
Proligne 9709789 Canada Inc.	80 592,40 \$
Marquage Signalisation Rive-Sud	141 950,00 \$

ATTENDU les crédits disponibles au poste budgétaire 02 32000 459 ;

ATTENDU le règlement de gestion contractuelle en vigueur ;

IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL TINMOUTH, CONSEILLER

D'octroyer le contrat pour les travaux de lignage de certains chemins pour les années 2026, 2027 et 2028 avec option 2029, 2030 à Proligne 9709789 Canada Inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 80 592,40 \$ (taxes en sus), le tout conformément à l'appel d'offres public projet AO-TP-2026-01.

D'autoriser la Directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

La somme sera imputée au poste budgétaire : 02 32000 459

9029-04-26

6.3

Demande de subvention PAVL – volet PAA - Formulaire B

ATTENDU QUE le programme d'aide à la voirie local (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local municipal dont elles ont la gestion;

ATTENDU QUE les routes municipales locales peuvent être admissibles à une aide financière dans le cadre du PAVL volet 2 – Projets particuliers d'amélioration (PPA) qui vise l'amélioration de la qualité de la chaussée, du drainage et de la sécurité du réseau routier municipal;

ATTENDU la nécessité d'améliorer la qualité de la chaussée du réseau routier municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

D'autoriser la Municipalité à transmettre une demande de subvention dans le cadre du PAVL- volet PPA pour l'année 2026.

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

9030-04-26

7.0

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1

Dépôt de la liste des employés engagés en avril 2026 pour le camp de jour Magicoparc été 2026

VIRGINIE LUPAN, conseillère, dépose la liste des employés engagés en avril 2026 pour le camp de jour Magicoparc été 2026.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 avril 2026

8.0 URBANISME

9031-04-26

8.1

Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de règlement omnibus numéro 100-OB-2026 modifiant plusieurs dispositions du règlement de zonage No 1001

SYLVAIN HARVEY, conseiller donne l'avis de motion du projet de règlement omnibus numéro 100-OB-2026 modifiant plusieurs dispositions du règlement de zonage No 1001.

SYLVAIN HARVEY, conseiller dépose le premier projet du règlement omnibus numéro 100-OB-2026 modifiant plusieurs dispositions du règlement de zonage No 1001.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

QUE le premier projet de règlement omnibus numéro 100-OB-2026 modifiant plusieurs dispositions du règlement de zonage No 1001 soit adopté.

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

9032-04-26

9.1

Projet d'acquisition d'une laveuse adaptée aux exigences techniques pour le lavage des EPI et des équipements APRIA

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Sainte-Anne-des-Lacs, de Morin-Heights et de Wentworth-Nord ainsi que les villes de Saint-Sauveur, de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de Sainte-Adèle désirent présenter un projet d'acquisition d'une laveuse adaptée aux exigences techniques pour le lavage des EPI et des équipements APRIA dans le cadre du volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE ALARIE, CONSEILLÈRE

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

CONFIRMER QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs s'engage à participer au projet d'acquisition d'une laveuse adaptée aux exigences techniques pour le lavage des EPI et des équipements APRIA ;

CONFIRMER QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme ;

CONFIRMER QUE le conseil nomme la municipalité de Morin-Heights, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

D'AUTORISER monsieur John Dalzell, maire, ainsi que Me Maria Eugenia Valenzuela, Directrice générale greffière-trésorière, à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 avril 2026

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

9033-04-26

9.2

Projet de fourniture de services en prévention incendie

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

ATTENDU QUE les municipalités de Morin-Heights, Sainte-Anne-des-Lacs et Wentworth-Nord ainsi que les villes de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, de Saint-Sauveur et de Sainte-Adèle, désirent présenter un projet de fourniture de services en prévention incendie dans le cadre du volet 4 - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE ALARIE, CONSEILLÈRE

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

CONFIRMER QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs s'engage à participer au projet de fourniture de services en prévention incendie ;

CONFIRMER QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme ;

CONFIRMER QUE le conseil nomme la Ville de Saint-Sauveur, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

D'AUTORISER monsieur John Dalzell, maire, ainsi que Me Maria Eugenia Valenzuela, Directrice générale greffière-trésorière, à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

9034-04-26

9.3

Déclaration d'intérêt - Étude d'optimisation des services de sécurité incendie – MRC des Pays-d'en-Haut

ATTENDU QUE les municipalités doivent composer avec une pression financière croissante liée notamment à l'augmentation des coûts d'équipements, de formation, de ressources humaines et d'entretien des infrastructures en matière de sécurité d'incendie ;

ATTENDU QUE les Villes de Sainte-Adèle et de Saint-Sauveur ont amorcé des discussions visant à évaluer les possibilités d'optimisation de certains volets de leurs services de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE ces démarches pourraient porter notamment sur :

- des regroupements d'achats ;
- le partage et / ou l'acquisition conjointe de certains équipements spécialisés ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 avril 2026

- l'optimisation de certaines ressources humaines, notamment en matière de prévention incendie et d'état-major ;
- l'optimisation et la mutualisation de certaines formations requises.

ATTENDU QUE de telles analyses pourraient générer des économies d'échelle, améliorer l'efficacité organisationnelle et renforcer la collaboration intermunicipale ;

ATTENDU QU'il apparaît opportun d'élargir la réflexion à l'ensemble des municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut afin d'évaluer le potentiel régional d'optimisation.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

QUE le conseil déclare son intérêt à participer à une étude visant à analyser les possibilités d'optimisation et de mutualisation de certains volets des services de sécurité incendie ;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs accepte de contribuer aux coûts de ladite étude, lesquels seront répartis selon une entente à venir entre les municipalités et villes participantes.

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

10.0 ENVIRONNEMENT

9035-04-26

10.1

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif en environnement (CCE) du 23 mars 2026

DOMINIQUE ALARIE, conseillère, dépose au conseil le procès-verbal de la séance du comité consultatif en environnement (CCE) du 23 mars 2026.

9036-04-26

10.2

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 1004-16-2026 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004 afin d'introduire de nouvelles modalités de traitement et d'émission de permis pour la coupe d'arbres morts ou dangereux

MICHAEL TINMOUTH, conseiller, donne l'avis de motion du projet de règlement numéro 1004-16-2026 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004 afin d'introduire de nouvelles modalités de traitement et d'émission de permis pour la coupe d'arbres morts ou dangereux.

MICHAEL TINMOUTH, conseiller, dépose le projet du règlement numéro 1004-16-2026 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004 afin d'introduire de nouvelles modalités de traitement et d'émission de permis pour la coupe d'arbres morts ou dangereux.

9037-04-26

10.3

Dépôt d'une demande d'aide financière au PAFIRSPA volet 2, dans le cadre du projet d'aménagement d'un sentier récréatif dans le noyau villageois

ATTENDU le projet d'aménagement d'un sentier pédestre récréatif dans le milieu forestier du noyau villageois ;

ATTENDU QUE le projet d'aménagement du sentier est admissible au dépôt d'une demande d'aide financière au volet 2 du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 13 avril 2026

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme pour la réalisation d'un projet de mise en valeur et d'aménagement d'un sentier au cœur du village, favorisant l'accès à la nature et la découverte des milieux naturels ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier ;

ATTENDU QUE le projet proposé s'inscrit dans les objectifs de la Municipalité visant à promouvoir la conservation, la mise en valeur et l'accessibilité de son patrimoine naturel.

IL EST PROPOSÉ PAR JONATHAN CARROLL, CONSEILLER

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au volet 2 du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air ;

D'autoriser le directeur du Service de l'environnement à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute demande, entente ou document requis pour la présentation et le suivi de ladite demande.

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

11.0 DIVERS

11.1 Informations relatives aux séances de la MRC des Pays-d'en-Haut.

12.0 CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 H 46 et s'est terminée à 21 H 34.

14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, JONATHAN CARROLL, conseiller propose la levée de la séance.


John Dalzell
Maire


Me Maria Eugenia Valenzuela
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, John Dalzell, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs